

BARÈME D'HONORAIRES

Honoraires de transaction

Applicable à compter du 15 juillet 2026 — annule et remplace tout barème antérieur. Barème affiché en agence et publié sur notre site, conformément à l'arrêté du 10 janvier 2017.

1 · CESSION — FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, MURS COMMERCIAUX

PRIX DE VENTE	OPÉRATIONS CONCERNÉES	HONORAIRES
Inférieur à 100 000 €	Fonds de commerce · Droit au bail · Murs commerciaux	Forfait de 10 000 € HT soit 12 000 € TTC
À partir de 100 000 €	Fonds de commerce · Droit au bail	10 % HT du montant de la transaction soit 12 % TTC
À partir de 100 000 €	Murs commerciaux	12 % TTC du montant de la transaction soit 10 % HT

Exemple — cession d'un fonds de commerce au prix de 250 000 € : honoraires de 25 000 € HT, soit 30 000 € TTC.

2 · MANDAT DE RECHERCHE DE LOCATAIRE

ASSIETTE	OPÉRATIONS CONCERNÉES	HONORAIRES
Droit d'entrée, majoré du loyer triennal (trois années de loyer hors taxes, hors charges)	Recherche de locataire — locaux commerciaux	10 % HT de l'assiette minimum de facturation : 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC

Exemple — local loué 30 000 € HT/an avec un droit d'entrée de 20 000 € : assiette de 110 000 €, honoraires de 11 000 € HT, soit 13 200 € TTC.

CONDITIONS D'APPLICATION

Les honoraires sont exprimés hors taxes, la TVA au taux légal en vigueur (20 %) s'y ajoutant, sauf mention « TTC ». La répartition de la charge des honoraires — Mandant, Repreneur, Acquéreur ou Preneur, en tout ou partie — est stipulée à chaque mandat et rappelée dans nos annonces. Les montants s'entendent par opération et sont exigibles dans les conditions fixées au mandat.

EMPLACEMENT N°1 est un réseau d'agences spécialisées en cession de fonds de commerce, immobilier commercial, droit au bail et murs commerciaux. Barème remis à première demande.